

## ETUDIANTS EXTRA COMMUNAUTAIRES

- Si vous êtes québécois(e)**, votre passeport canadien et votre carte d'assurance maladie québécoise
- Si vous êtes boursier(e)**, l'original (recto-verso) de votre notification d'attribution de bourse\* délivrée par le CAMPUS France
- Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e)**, votre contrat d'apprentissage
- Si vous étiez déjà inscrit(e) en 2018-2019 (ou antérieurement) dans une université, une école sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ou centre FLE**, votre certificat d'inscription
- Si vous êtes bénéficiaire d'une exonération d'ambassade**, votre notification d'exonération
- Si vous êtes réfugié ou bénéficiaire et de la protection subsidiaire**, votre titre de séjour portant la mention « Réfugié ou titulaire de la protection subsidiaire »
- Si vous êtes enfant de réfugié ou bénéficiaire et de la protection subsidiaire**, le titre de séjour portant la mention « Réfugié ou titulaire de la protection subsidiaire » de votre parent et la preuve de filiation
- Si un membre de votre famille habite l'UE, l'EEE ou en Suisse**, le titre de séjour portant la mention « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse » ou « carte de séjour –directive 2004/38/CE »
- Si vous êtes porteur d'une carte de résident longue durée**, votre carte de résident de longue durée –UE » ou d'un « certificat de résidence algérien »
- Si vous êtes enfant d'un porteur d'une carte de résident longue durée**, la carte de résident de longue durée –UE » ou d'un « certificat de résidence algérien » de votre parent et la preuve de filiation
- Si vous avez votre foyer fiscal propre depuis plus de 2 ans**, vos trois derniers avis d'imposition (ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu) (2018-2019-2020)
- Si vous avez votre foyer fiscal de rattachement depuis plus de 2 ans**, vos trois avis d'imposition ou Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu (ASDIR) du foyer auquel vous êtes rattaché(e) (avec une adresse en France) et la copie d'une déclaration des revenus sur laquelle vous êtes mentionné(e)
- Si vous bénéficiez d'une exonération partielle ou totale**, votre décision d'exonération